

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1221/SG/FIN autorisant M. Abdoul Raouf À. Majid à acquérir une parcelle de terrain bâti, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier n° 148 .

n° 72-1221/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
17 août 1972

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1972

Date du numéro
10 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdoul Raouf A. Magid est autorisé à acquérir un immeuble bâti, d'une superficie de 900 m2 environ, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, avenue du Général-Gallieni, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 148, au nom du Crédit foncier et immobilier.